

## Annexe

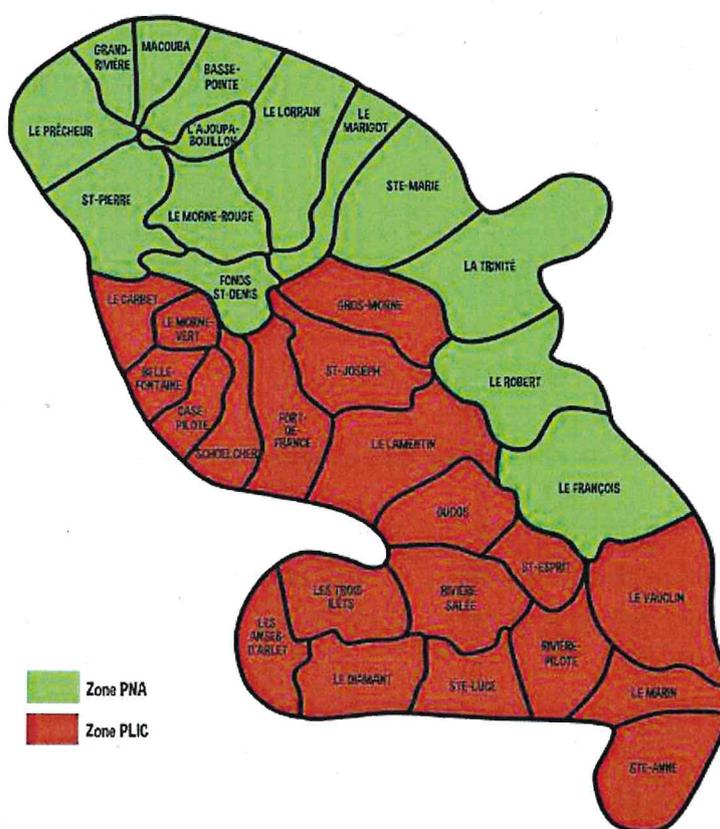
### ELEMENTS TECHNIQUES Action de lutte contre l'iguane commun Octobre 2023 à avril 2024

#### 1. Contexte

L'iguane commun (*Iguana iguana*) est une espèce exotique envahissante (EEE), introduite par l'Homme (au Fort-Saint-Louis dans les années 60) et sa rapide propagation pose problème à plusieurs niveaux (économique, sanitaire et écologique). Afin de limiter ces impacts, la DEAL anime le Plan de Lutte contre l'Iguane Commun (PLIC).

Dans le cadre de ce plan, une action de lutte contre l'iguane commun est prévue sur les foyers principaux de la Martinique.

Les foyers principaux se situent au niveau des communes du PLIC, zone en rouge sur la carte et principalement au niveau de l'agglomération foyale (Fort de France, Schoelcher) et de la ville du Carbet.



Pour la réalisation de cette lutte, une technique est définie (cf arrêté préfectoral du 22 août 2019) et le personnel doit être habilité par arrêté préfectoral du 22 août 2019 pour pouvoir réaliser cette lutte.

#### 2. Objectifs de la prestation ou de l'achat